

Une [déclaration commune](#) Se-UNSA, SNUipp-FSU et SUD Education a été présentée au sujet des menaces de disparition des Commissions Administratives Paritaires. Les trois organisations syndicales présentes ont défendu ces instances de dialogue indispensable à une gestion équitable et transparente des carrières (promotions, mutations, formation...).

L'Inspecteur d'Académie a informé la CAPD d'une évolution en cours de la gestion des ressources humaines dans le cadre de projets de remaniement des Académies. Un rapport ministériel met en évidence la nécessité d'un traitement de proximité de la gestion des ressources humaines. Les services départementaux des Inspections académiques pourraient être consolidés dans les années à venir avec toutefois le risque de voir fusionner certains départements. Il reconnaît que les Commissions paritaires sont en pleine évolution. Le Ministère n'a cependant donné aucune information.

Voir [la déclaration du SNUipp 63](#).

Résultats du mouvement

	Participants	Mutation obtenue	Sans mutation	Sans affectation
2018	830	349	237	244
2017	932	359	229	

Postes restés vacants	Adjoints	Direction	Remplaçants	TRS	ASH
63	3	18	37	2	1 CLIS Aulnat 2 EREA Opme

[Tous les résultats du mouvement](#)

Bilan du mouvement ASH

- ➔ 19 enseignants formés ou en cours de formation ont obtenu un poste correspondant à leur la spécialité ;
- ➔ 8 enseignants possèdent déjà un CAPA-SH mais changent de spécialité et auront besoin de modules complémentaires correspondant à leur spécialité (2 option A, 2 option C, 4 option G) ;
- ➔ 2 enseignants référents devront avoir accès à un complément de formation correspondant à leur nouvelle fonction ;
- ➔ 7 enseignants auront besoin d'une formation correspondant au poste sur lequel ils sont nommés à titre provisoire (1 option A, 5 option D, 1 option F)

Le SNUipp 63 a continué de défendre la nécessité de prendre en compte la spécialisation lors des opérations du mouvement et plus particulièrement pour l'aide à dominante relationnelle. Conformément aux nouveaux textes régissant les titulaires du CAPEII, le mouvement a permis à certains collègues de changer de missions, ce que nous considérons comme une évolution favorable pour ceux qui sont concernés.

Cependant, pour le SNUipp 63, la reconnaissance des spécialités est indispensable. Afin qu'il y ait adéquation entre les postes et les qualifications, les élus ont demandé que les collègues bénéficient des modules d'approfondissement et de professionnalisation qui leur manquent. L'administration s'est engagée à proposer un accompagnement à ces collègues pour assurer leurs nouvelles missions.



Le SNUipp revendique un budget qui permette de répondre aux besoins de formation. Il demande que les règles du mouvement soient revues l'an prochain ainsi que les modalités de départ en formation spécialisée.

Départs en formation ASH

Coordination ULIS Enseignement en UE			RASED Aide à dominante pédagogique	Enseigner en milieu carcéral, CEF, SEGPA ou EREA	RASED Aide à dominante relationnelle
Troubles auditifs	Troubles et maladies invalidantes	Troubles fonctions cognitives			
Ex option A	Ex option C	Ex option D	Ex option E	Ex option F	Ex option G
1 départ sur 1 possible		5 départs sur 5 possibles	2 départs sur 3 possibles	1 départ sur 2 possibles	2 départs sur 3 possibles
Enseignants titulaires du CAPPEI ayant obtenu une affectation dans une autre option					
2	3				5

Les départs en formation non pourvus, sont la conséquence d'une affectation d'enseignants titulaires du CAPPEI dans une autre dominante, limitant ainsi le nombre de besoins d'entrée en formation.

Deuxième phase du mouvement

Liste des postes communiquée le 18 juin
Saisie des vœux entre le 18 et le 25 juin
Groupe de travail mouvement le 28 juin
CAPD 2de phase le 29 juin.

Postes à profil

Voir [les affectations arrêtées au cours de la CAPD](#).

Appels à candidature en cours ou à venir

ASH	Centre Educatif fermé de Pionsat UPE2A Pédopsychiatrie Coordonnateur IME Theix Classe relais Collège Lucie Aubrac Antenne délocalisée de l'ITEP Jean Laporte à Romagnat Unité Autisme Ecole maternelle FOUSSON
Directions REP+	Alphonse Daudat Diderot Philippe Arbos
Direction 1 classe	Lachaux
Conseiller pédagogique	DSDEN 63 (Formation) Chamalières (CPC & CPC EPS)

[Voir le site de la DSDEN 63.](#)

Congés Formation

17 demandes ont été reçues.

La DSDEN disposait d'un volume de 63 mois à répartir entre les candidatures retenues.

Candidats retenus	Barème	Durée congé
BARLOY Sylvie	33,242	3 mois
MENAL Marilys	21,333	1 an
OLIVIER Frédéric	27,333	1 an
POUX Lydia	21,825	1 an
VIVANT Gaëlle	31,747	7 semaines
RAVISY Caroline	24,433	1 an
TRAN-QUY Dominique	23,661	1 an

Parmi les candidats retenus, 5 suivront des formations universitaires.

Le SNUipp 63 a réitéré sa demande que les congés de formation soient attribués sur la durée demandée et non à l'année, ce qui permettrait de répondre favorablement à un plus grand nombre de collègues surtout dans un contexte l'allongement des carrières. Cela permettrait également de ne pas perdre de temps de formation sur les congés d'été. L'Inspecteur d'académie a refusé cette demande pour cette session mais a laissé entrevoir une possibilité pour l'année scolaire prochaine.



Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude

Il reste actuellement 28 instituteurs dans le département du Puy-de-Dôme. 3 intégrations ont été proposées alors qu'il y avait 4 places : Françoise BASSET, Véronique BATISSE et Françoise QUILLET.

Exercices de sécurité

L'inspecteur d'Académie informe la CAPD qu'un courrier va être adressé aux écoles pour rappeler la nécessité de saisir les dates d'exercices de sécurité obligatoires, notamment l'exercice anti-intrusion.

Au niveau national, la crainte d'un attentat dans un établissement scolaire n'est pas écartée. L'Inspecteur d'académie reconnaît que les collègues ne sont pas des personnels de sécurité mais l'équipe d'école, en cas d'évènements mettant en danger les élèves et le personnel, prendrait une lourde responsabilité si les exercices obligatoires n'avaient pas été effectués.

En cas de problème d'attribution de matériel d'alerte et de sécurité avec les municipalités, il faut informer l'IEN et faire remonter la demande au CHSCT.

Questions diverses du SNUipp 63

Départs en retraite

Au 1^{er} septembre 2018, 74 collègues ont fait valoir leur droit à une pension de retraite, libérant ainsi 63 postes devant élèves.

Ineat - Exeat

Le département du Puy-de-Dôme reste très demandé. Malgré le déficit annoncé de personnels pour le Puy-de-Dôme, l'Inspecteur d'Académie ne peut donner aucun chiffre sur les possibilités

d'intégration. La DDRH est en contact avec tous les départements concernés par ces mutations afin de faciliter les échanges et opérations.

Actuellement sur 177 demandes d'ineat

- 124 sont intra-académiques dont 106 de l'Allier, 10 de la Haute-Loire et 8 du Cantal ;
- 53 émanent d'autres départements hors de l'académie ;
- 114 demandes sont liées au titre du rapprochement de conjoint
- 50 pour convenances personnelles
- 10 pour raisons médicales
- 90% sont formulées par des femmes

Les demandes d'exeat concernent 6 collègues dont

- un retour en Charente
- deux échanges en cours avec la Haute-Loire et le Cantal

Une entrée en provenance de la Guyane a déjà été actée.

L'Inspecteur d'académie a demandé une supervision académique pour ces opérations. Il souhaite pouvoir intégrer autant que possible ces personnels mais nous informe qu'il sera difficile de se passer du recrutement de contractuels enseignants dans la mesure où le déficit est évalué à environ 30 enseignants.

Le SNUipp-FSU est opposé au recrutement de contractuels qui installe une précarité inacceptable. Des personnels sans formation sont ainsi mis en difficultés dans les écoles, tandis que d'autres, qualifiés, expérimentés et fonctionnaires de l'éducation se voient privés de leur mutation. Intégrations dans le département et appel à la liste complémentaire du concours doivent être les seuls et uniques leviers face à tout déficit en postes.



Temps partiels

Nombre de demandes	Demandes accordées			
	50%	75%	80%	Temps partiel massé
491 (494 en 2017)	92	231	147	21

Le groupe de travail consacré aux temps partiels massés se tiendra mercredi 6 juin à 14H.



La position du Puy De Dôme sur ce sujet est assez rare car du fait du manque de personnel, dans de nombreux départements, des restrictions de ce droit sont apparues, notamment lorsqu'il s'agit de temps partiel soumis à autorisation.

L'intervention des délégués du personnel, dont les élus du SNUipp-FSU 63 qui ont soutenu le maintien de ce droit pour toutes quotités, a permis cela. Le dialogue entretenu avec l'administration en CAPD a joué également en faveur des personnels.

C'est donc un exemple très fort et significatif du rôle des CAPD !

Un nouveau texte ministériel permettra sans doute une évolution des règles départementales à la rentrée, pouvant favoriser le maintien sur leur poste, des remplaçants.

Questions diverses des autres organisations syndicales

Journées enfants malades

La comptabilisation des journées se fait par année scolaire. S'il y a dépassement, l'administration fait preuve de bienveillance en accordant des autorisations d'absence avec traitement.

Refus de demande de disponibilité

L'inspecteur d'académie a expliqué ces refus en raison des problèmes de remplacement.

Remplacements non assurés

On note actuellement une importante difficulté de remplacement liée à un nombre conséquents de congés longs et de formations incontournables (CAPPEI, directions).

Animations pédagogiques

L'injonction du ministère de consacrer celles-ci à 9h.00 de français et 9h.00 de maths sera respectée mais déclinée avec souplesse.



Le SNUipp 63 est intervenu pour que les circonscriptions interrogent les collègues et puissent adapter l'offre de formation en fonction de leurs besoins. Les élues du SNUipp ont également rappelé la nécessité d'offrir aux personnels une grande diversité des modes d'actions pédagogiques afin de mieux répondre à l'hétérogénéité des classes, et leur permettre de concevoir leurs enseignements.

Allègements de service

19 demandes cette année (13 l'an dernier).

11 demandes ont été accordées en fonction des critères suivants :

- ➔ handicap très lourd ;
- ➔ priorité médicale (affectation en semaine de 4,5 jours) ;
- ➔ accident du travail.

2 enseignants exerçant dans un RASED en bénéficient également.

Comme l'année scolaire dernière, l'inspecteur d'Académie demande aux IEN de dispenser les collègues des APC lorsque l'allègement a été refusé.

Prenant acte que les possibilités budgétaires pour des allègements de service sont épuisées, le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions afin que les moyens soient à la hauteur des besoins, et cela dans tous les départements, afin de faire face à la dégradation des conditions de travail, à l'allongement du temps d'activité professionnelle et aux accidents de la vie. Ne pas hésiter à saisir le SNUipp pour connaître les procédures d'allègement de service ainsi qu'à la suite d'une demande qui aurait été refusée.



Rentrée échelonnée des TPS

Il n'y a pas de consignes départementales pour limiter la possibilité de rentrée échelonnée. Cependant il faut que l'administration puisse comptabiliser tous les élèves à la rentrée dans le cadre de l'ajustement de la carte scolaire et que les parents puissent scolariser leur enfant dès la rentrée s'ils le demandent.

Hors classe

Le contingent académique est connu mais la répartition départementale est toujours en attente.
269 enseignants seront promus à la hors classe au 1^{er} septembre 2018.
Le promotions seront étudiées lors de la CAPD du 29 juin.

Les élues à la CAPD
Joëlle MASSON & Régine DUMAS

Sans CAPD, qui vous informerait ?

Soutenez l'action du SNUipp



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège - FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75
Snu63@snuipp.fr

SNUipp - FSU